




Évaluation de l'Entente Canada–Nouveau- Brunswick sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 8 août 2023



Évaluation de l'entente Canada–Nouveau Brunswick sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en commandant [en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em20-83/1-2023F-PDF

ISBN 978-0-660-67654-8




Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des graphiques	iii
Liste des abréviations	iv
Sommaire.....	v
Réponse de la direction	xiv
1. Présentation	1
2. Évaluation de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	2
2.1. Prestations d'emploi	3
2.2. Mesures de soutien	3
2.3. Participants admissibles couverts par cette étude	4
2.4. Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action	4
3. Méthodologie	6
3.1. Analyse des impacts différentiels	6
3.2. Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages	8
3.3. Forces et limites des études.....	10
3.4. Aperçu des études présentées dans ce rapport	11
4. Constatations de l'évaluation	13
4.1 Profil des participants	13
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi	15
4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants	20
4.4 Impacts différentiels par région pour les participants du programme Formation et perfectionnement professionnel	32
4.5 Analyse coûts-avantages.....	34
5. Études complémentaires.....	37
5.1. Aide au travail indépendant.....	37
5.2. Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre	42
5.3. Recherche et innovation	45
5.4. Formation et perfectionnement professionnel – apprentis	47
6. Conclusions et recommandations	51
6.1 Résumé des constatations	51
6.2 Recommandations	52
7. Références.....	53
Annexe A. Liste des 7 études présentées dans le rapport	54

Liste des tableaux

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant et équivalent du plan d'action au Nouveau-Brunswick	vii
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts	x
Tableau 1. Part du financement de l'EDMT et coût moyen, par équivalent du plan d'action et par participant au Nouveau-Brunswick	5
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	13
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS	15
Tableau 4. Profil des participantes au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	20
Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle)	22
Tableau 6. Profil des participants masculins au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	23
Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)	24
Tableau 8. Profil des jeunes participants au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	26
Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)	27
Tableau 10. Profil des travailleurs âgés participants au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	28
Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés (moyenne annuelle)	29
Tableau 12. Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	30
Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle)	31
Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants au programme Formation et perfectionnement professionnel à Moncton et à Fredericton (moyenne annuelle)	32
Tableau 15. Impacts différentiels pour les participants au programme Formation et perfectionnement professionnel en dehors de Moncton et Fredericton (moyenne annuelle)	33
Tableau 16. Rapports coûts-avantages pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux programmes	35
Tableau 17. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme Formation et perfectionnement professionnel – apprentis au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012	47
Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport	54

Liste des graphiques

Graphique i. Changement dans la probabilité d’occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	viii
Graphique ii. Revenus d’emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle).....	ix
Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l’égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	ix

Graphique 1. Changement de la probabilité d’occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 2. Revenus d’emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)...	17
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d’assurance-emploi (moyenne annuelle).....	18
Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d’aide sociale (moyenne annuelle).....	19
Graphique 5. Variation dans la dépendance des participants à l’égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	19
Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme Formation et perfectionnement professionnel – apprentis.....	49
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme Formation et perfectionnement professionnel – apprentis.....	50

Liste des abréviations

EDSC	Emploi et Développement social Canada
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
FPP	Formation et perfectionnement professionnel
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
SAA et FMO	Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre
SAE	Services d'aide à l'emploi
SSE	Subventions salariales à l'employeur

Sommaire

L'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Les programmes et services fournis par les provinces et les territoires doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada–Nouveau-Brunswick.

- **Formation et perfectionnement professionnel (FPP)** veille à ce que les personnes dont le cas est pris en charge et pour qui le plan d'action en matière d'emploi oblige un perfectionnement des compétences puissent avoir accès à une aide financière pour faciliter l'atteinte de leur objectif.
- **Accroissement de l'emploi – subvention salariale à l'employeur (SSE)** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière.
- **Aide au travail indépendant** prévoit différentes mesures de soutien lors de la phase initiale de développement de l'entreprise, notamment de l'aide financière, de l'encadrement et des conseils techniques.

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre de PEMS au Nouveau-Brunswick.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 111,5 millions de dollars (dont près de 8,9 millions en fonds d'administration) au Nouveau-Brunswick.

Méthode de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 7 études d'évaluation. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (19 représentants de la province et de prestataires de services);
- un questionnaire rempli par les responsables de programme;
- une enquête auprès de 170 participants à l'aide au travail indépendant; et
- des revues de documents et des revues de la littérature.

- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident les personnes à trouver un meilleur emploi. Les services comprennent notamment le counseling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail et la gestion de cas.
- Les **Services d'aide à l'adaptation (SAA)** et la **Formation de la main-d'œuvre (FMO)** aident les employeurs, les collectivités ou les secteurs d'emploi à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation de la main-d'œuvre et de ressources humaines.
- Les initiatives de **Recherche et innovation** visent à trouver de meilleures façons d'aider les gens à se préparer à l'emploi, à retourner en emploi ou à conserver un emploi et à être des participants productifs au sein de la population active.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de participants :

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données *des Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT du Nouveau-Brunswick.

Par rapport à la période de 2010 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDMT pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, les investissements dans le programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP) ont diminué; ils sont passés de 79 % à 60 %. De même, les investissements dans les Services d'aide à l'adaptation (SAA) et Formation de la main-d'œuvre (FMO) ont augmenté passant de 4 % à 20 % de l'affectation totale.

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant et équivalent du plan d'action au Nouveau-Brunswick^{2,3}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Formation et perfectionnement professionnel	79 %	60 %	9 997 \$	10 071 \$
Services d'aide à l'emploi	10 %	8 %	890 \$	848 \$
Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre	4%	20%	s. o.	s. o.
Accroissement de l'emploi – Prestations pour travailleurs autonomes	4 %	6 %	16 975 \$	17 416 \$
Accroissement de l'emploi – Subvention salariale à l'employeur	4 %	6 %	4 289 \$	4 720 \$
Recherche et innovation	<1 %	<1 %	s.o.	s.o.

Sources : *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

Principales constatations

Entre 2010 et 2012, près de 21 000 personnes ont commencé à participer à des programmes et services découlant de l'EDMT Canada–Nouveau-Brunswick.

² Le coût moyen pour la formation et le perfectionnement professionnel comprend le coût de la prestation des services de formation et de perfectionnement professionnel réguliers et des services de formation et de perfectionnement professionnel des apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier des services de formation et de perfectionnement professionnel, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

³ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis dans les SAA et dans le programme Recherche et innovation.

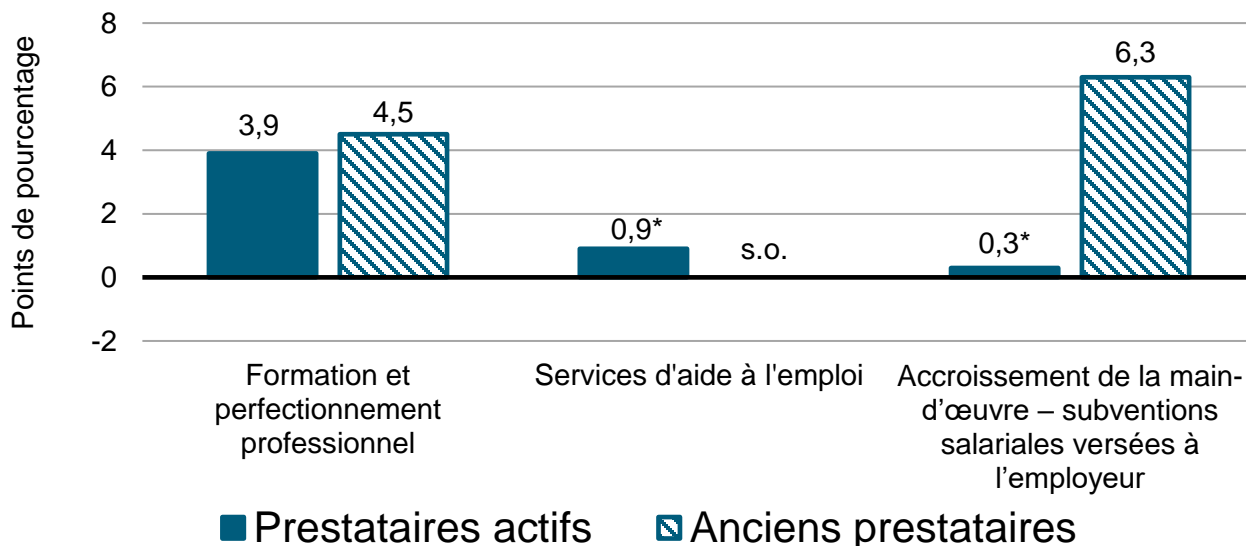
Efficacité et efficience des PEMS

Principales constatations :

- Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre qu'à quelques exceptions près, la participation à la FPP, aux SAE et aux SSE améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce que l'on constate chez les non-participants similaires.
- Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, la FPP améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des sous-groupes de participants, actifs et anciens. De plus, les participants masculins, les jeunes participants et les travailleurs âgés ayant uniquement reçu des SAE ont amélioré leur participation au marché du travail comparativement aux non-participants similaires.
- Une analyse régionale des impacts différentiels de la FPP montre que les participants augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement au sein des municipalités de Fredericton et Moncton et en dehors de celles-ci.
- À l'exception des prestataires actifs participants au programme de SSE, les coûts des investissements initiaux des programmes sont absorbés avec le temps.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation au programme FPP augmente de 3,9 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par rapport aux non-participants.

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)

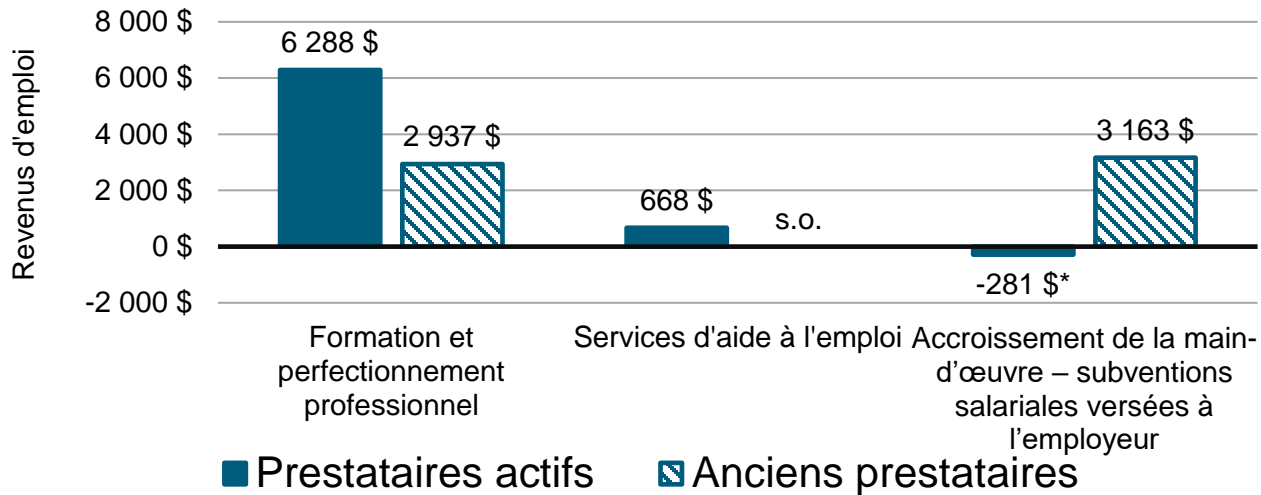


*L'impact n'est pas statistiquement significatif.

Remarque: Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Le graphique ii montre la variation annuelle moyenne des revenus d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période suivant leur participation.

Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)

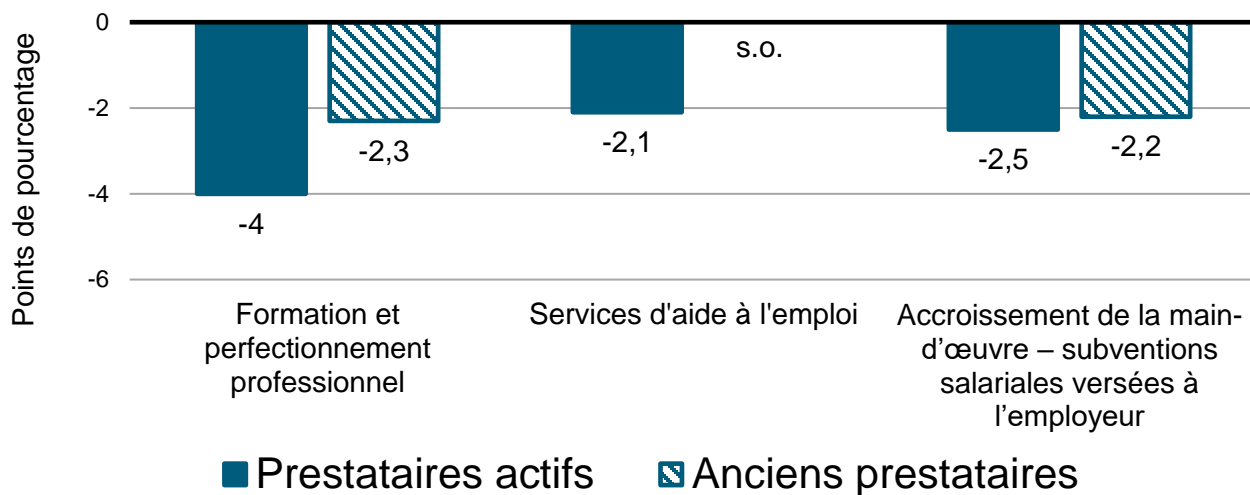


*L'impact n'est pas statistiquement significatif.

Remarque: Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Comme le montre le graphique iii, dans l'ensemble, les prestataires actifs et les anciens prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



Remarque: Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaire pour que les avantages pour la société surpassent les coûts des programmes. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux sur une période allant de la première année de participation au programme à 6,1 ans.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts

Indicateur	FPP – prestataires actifs (10 ans après la participation)	SAE – prestataires actifs (5 ans après la participation)	FPP – anciens prestataires (10 ans après la participation)	SSE – anciens prestataires (5 ans après la participation)
Période de récupération (années après la fin de la participation)	3,2	5,1	6,1	Recouvrement au cours de la première année de participation au programme

Études complémentaires

Une série d'études complémentaires aborde les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans le cadre des évaluations des EDMT. Ces lacunes concernent la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les défis et les leçons apprises en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, les SAA et la FMO, ainsi que Recherche et innovation.

Certaines de ces interventions ne conviennent pas à une analyse des impacts différentiels. Par exemple, dans le cadre des SAA et de la FMO et du programme Recherche et innovation, on ne recueille pas de renseignements sur les participants. Par conséquent, on a dû recourir à une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner ces PEMS en détail. On a aussi intégré certaines considérations clés, qui aideront à orienter les futures discussions entourant les programmes et les politiques.

Étude sur l'Aide au travail indépendant

Le programme d'Aide au travail indépendant veut aider les participants à créer leur propre emploi en leur fournissant une gamme de services.

D'après une enquête, de 2 à 4 ans après la participation au programme :

- Les participants ont augmenté leur niveau d'emploi de 8 points de pourcentage, passant de 61 % l'année précédant leur participation à 69 % au moment de l'enquête. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants. Près de 50 % des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant qui est toujours en activité.

- La moitié des entreprises offrant un travail indépendant ainsi créées l'ont été dans les « autres services »⁴, les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que dans la construction et le commerce de détail.
- Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou qu'elle s'était améliorée après le début du programme.
- Soixante-seize pour cent (76 %) des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près identique ou supérieure à ce qu'elle était avant qu'ils ne commencent à participer au programme.

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins 84 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant ont estimé que les formations et services ci-dessous étaient assez importants, voire très importants, pour le lancement, le fonctionnement et le succès de l'entreprise :

- allocation de subsistance pendant la participation;
- évaluation de l'état de préparation en matière d'entrepreneuriat;
- mentorat individuel/conseils ou aide à l'orientation;
- aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- discussion sur les risques et les défis du travail indépendant;
- séance d'orientation sur le travail indépendant;
- formation sur la comptabilité, la gestion financière, le marketing, les opérations de gestion et les ventes.

En ce qui concerne le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement, les participants ont réduit leur dépendance à l'égard de l'assurance-emploi et de l'aide sociale après leur participation au programme.

Étude sur les Services d'aide à l'adaptation et de la Formation de la main-d'œuvre (SAA et FMO)

Les SAA et la FMO ont pour but d'aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. Les projets financés visent les pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également certaines populations de personnes sans emploi (par exemple, les Autochtones, et les personnes en situation de handicap).

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick confirme que les responsables des programmes mènent des activités qui visent à soutenir la formation et le maintien de partenariats. Il explique que les contributions des partenaires sont bénéfiques, mais qu'elles ne sont pas nécessaires pour atteindre les résultats de projets attendus. La plupart des responsables de

⁴ Les autres services comprennent les établissements qui réparent ou entretiennent des véhicules à moteur, des machines et de l'équipement, qui fournissent des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchisserie, des services de soins aux animaux domestiques.

programme insistent sur l'importance des partenariats dans la réussite des projets puisqu'ils permettent de bénéficier de diverses perspectives et expertises, d'éviter un chevauchement des tâches, de partager les coûts du projet et d'aider à la mise en œuvre de projets d'envergure.

Étude sur la mesure de Recherche et innovation

La mesure de soutien Recherche et innovation a pour but de trouver de meilleures façons d'aider les gens à se préparer en vue d'un emploi, à retourner sur le marché du travail ou à conserver leur emploi, ainsi qu'à être des membres productifs de la population active.

L'examen des documents révèle que les projets réalisés dans le cadre de Recherche et innovation englobent une panoplie d'activités qui visent notamment à :

- concevoir ou mettre à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats en matière d'emploi pour les clients (pour les personnes en situation de handicap, par exemple);
- renforcer la prestation de services;
- organiser des salons de l'emploi.

Un questionnaire rempli par les fonctionnaires provinciaux s'attarde sur certains facteurs qui contribuent à la réussite des essais et à la découverte d'approches novatrices comme :

- un engagement ferme de la part des partenaires envers les titulaires de projet;
- des projets dotés d'un plan clair présentant des résultats mesurables.

Étude sur le programme Formation et perfectionnement professionnel - apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont vu une hausse de leurs revenus moyens, qui sont passés de 17 966 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme, à 47 064 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 16 827 \$ précédant leur participation au programme à 51 238 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les problèmes, les leçons apprises et les pratiques exemplaires associées à la conception et à la

mise en œuvre des PEMS. Certaines études présentent des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou encore des recommandations.

En outre, l'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation exhaustive a permis de dresser un portrait inédit des difficultés et des leçons apprises associées aux initiatives destinées à aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions :

Recommandation 1: On incite le Nouveau-Brunswick à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2: On incite le Nouveau-Brunswick à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

Réponse de la direction

Deux recommandations clés pour le Nouveau-Brunswick en ressortent.

Recommandation 1: On incite le Nouveau-Brunswick à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Le Nouveau-Brunswick est ouvert à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes et à en discuter avec EDSC de manière bilatérale ou multilatérale et, s'il y a lieu, au sein de son réseau de prestation de services.

Recommandation 2: On incite le Nouveau-Brunswick à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

Le Nouveau-Brunswick cherche continuellement à améliorer ses systèmes de collecte de données. Ces changements découlent de l'évolution des exigences, des changements dans les programmes et de l'évaluation de l'efficacité des programmes et services. Le Nouveau-Brunswick est ouvert à entamer des discussions avec EDSC, les provinces et les territoires à propos de la mesure du rendement et à explorer les occasions d'améliorer la transmission des rapports de manière à mieux présenter les résultats des ententes de financement à la population canadienne.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec le Nouveau-Brunswick et onze autres provinces et territoires pour réaliser le troisième cycle de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) de 2018 à 2023.

Le premier cycle d'évaluation des EDMT a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes dans toutes les provinces et tous les territoires, sous la direction de comités d'évaluation mixtes bilatéraux.

En s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation des EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein de comités d'évaluation mixtes.

Dans le cadre du deuxième cycle, les études ont permis de générer des données probantes qui ont servi à l'analyse de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS). Les résultats et les conclusions provenant d'un maximum de 9 études ont été résumés dans un rapport national et 12 rapports bilatéraux destinés à la publication.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des PEMS. Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants.

En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, le présent rapport comprend un résumé des résultats de 7 études lancées de la cadre du troisième cycle d'évaluation des EDMT.

2. Évaluation de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

L'entente Canada-Nouveau-Brunswick est une entente bilatérale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi*.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 111,5 millions de dollars au Nouveau-Brunswick⁵. En vertu de l'entente, le Nouveau-Brunswick est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services financés dans le cadre de l'EDMT qui visent à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi. Les programmes et services découlant des EDMT sont classés en 2 catégories :

- Les **prestations d'emploi**^{6,7} sont réparties en 3 catégories : Formation et perfectionnement professionnel; Accroissement de l'emploi – subventions salariales à l'employeur; et Aide au travail indépendant.
- Les **mesures de soutien** sont réparties en 3 catégories : Services d'aide à l'emploi⁸; Services d'aide à l'adaptation; et Formation de la main-d'œuvre, et Recherche et innovation.

Le Nouveau-Brunswick dispose de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de son marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*⁹.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Les programmes et services examinés dans cette étude comprennent des prestations d'emploi et des mesures de soutien.

⁵ Emploi et Développement social Canada. (2022). Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2020 à 2021.

⁶ Depuis le 1er avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

⁷ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.

⁸ Les Services d'aide à l'emploi sont offerts à tous les Canadiens.

⁹ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

2.1. Prestations d'emploi

- Le programme de **Formation et perfectionnement professionnel (FPP)** veille à ce que les personnes dont le cas est pris en charge et pour qui le plan d'action en matière d'emploi oblige un perfectionnement des compétences puissent avoir accès à une aide financière pour faciliter l'atteinte de leur objectif. La formation est adaptée aux besoins des participants à la suite de consultations et d'une orientation professionnelle. Elle peut comprendre l'éducation des adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé. La formation peut durer jusqu'à 3 ans s'il s'agit d'un programme coop offert dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.
- Le programme **Accroissement de l'emploi – subventions salariales à l'employeur (SSE)** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière.
- Le programme d'**Aide au travail indépendant** prévoit différentes mesures de soutien lors de la phase initiale du développement de l'entreprise, notamment de l'aide financière, de l'encadrement et des conseils techniques prodigués régulièrement.

2.2. Mesures de soutien

- Le programme de **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services prennent entre autres la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que de l'aide à la rédaction du curriculum vitæ. En raison de leur très courte durée, ces services sont considérés comme des interventions légères. Ils peuvent être fournis sur une base individuelle ou dans un cadre de groupe.
 - Une intervention typique dure moins d'une journée, mais les participants peuvent recevoir plusieurs interventions courtes sur une période de quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions plus intensives.
- Le programme de **Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre (SAA et FMO)** aident les employeurs, les collectivités ou les secteurs d'emploi à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation de la main-d'œuvre et de ressources humaines.
 - Les SAA ont pour but d'aider les employeurs, les employés, les associations d'employés, les associations communautaires et les collectivités ou autres organismes à améliorer leur capacité à combler leurs besoins en ressources humaines et à s'adapter aux changements au sein de la population active.
 - La FMO a pour but d'aider les entreprises et les organismes à pallier les pénuries de main-d'œuvre relatives à des possibilités d'emploi existantes et nouvelles. Elle aide également à s'assurer que les participants acquièrent les compétences nécessaires pour respecter, accroître, améliorer ou maintenir leur participation au marché du travail.

- Le programme de **Recherche et innovation** : ce programme a pour but de trouver de meilleures façons d'aider les personnes à devenir ou à demeurer aptes à occuper ou à reprendre un emploi et à être des participants productifs de la population active.

2.3. Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Les prestataires actifs sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les anciens prestataires sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹⁰.

2.4. Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant au Nouveau-Brunswick. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada-Nouveau-Brunswick.

Entre la période de 2010 à 2012 et l'exercice 2020 à 2021, l'allocation budgétaire liée aux EDMT a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, les investissements dans la FPP ont diminué; ils sont passés de 79 % à 60 %. De plus, les plus fortes hausses du financement concernent les SAA et la FMO (+16 points de pourcentage).

¹⁰ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau 1. Part du financement de l'EDMT et coût moyen, par équivalent du plan d'action et par participant au Nouveau-Brunswick^{11,12}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Formation et perfectionnement professionnel	79 %	60 %	9 997 \$	10 071 \$
Services d'aide à l'emploi	10 %	8 %	890 \$	848 \$
Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre	4 %	20 %	s.o.	s.o.
Accroissement de l'emploi – Prestations pour travailleurs indépendants	4 %	6 %	16 975 \$	17 416 \$
Accroissement de l'emploi – Subvention salariale à l'employeur	4 %	6 %	4 289 \$	4 720 \$
Recherche et innovation	<1 %	<1 %	s.o.	s.o.

Sources : *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

¹¹ Le coût moyen pour la FPP comprend ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier et le volet apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier de la FPP, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

¹² Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis dans les SAA et dans le programme Recherche et innovation.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces « données de la partie I » et ces « données de la partie II » sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur une partie, voire la totalité des participants du Nouveau-Brunswick qui ont entamé leur participation aux PEMS entre 2010 et 2012.

On a choisi la période de 2010 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

3.1. Analyse des impacts différentiels¹³

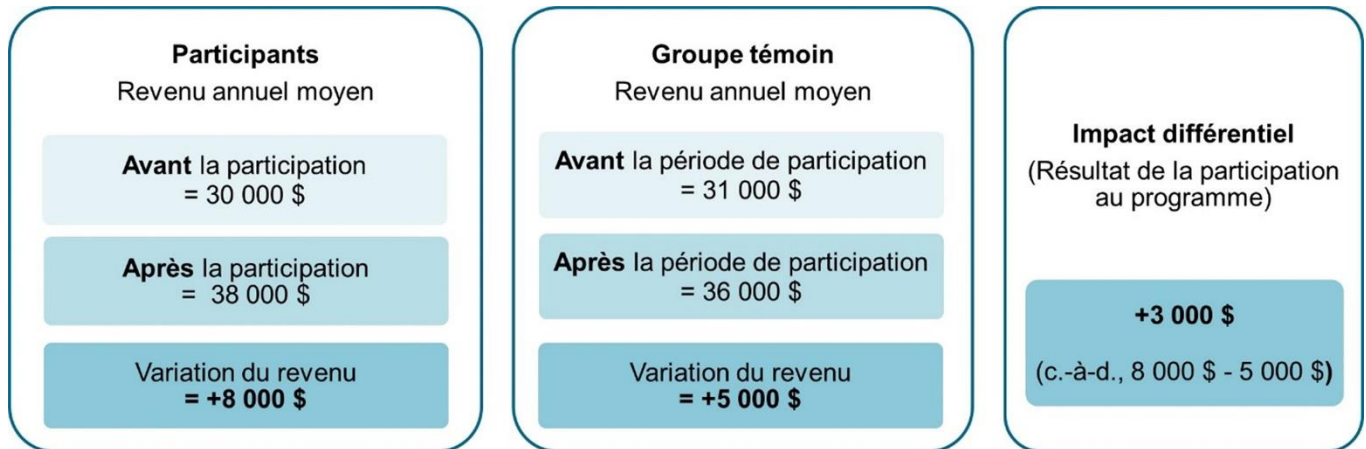
On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Au Nouveau-Brunswick, on a estimé les impacts différentiels pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi et les prestataires actifs qui participent à la FPP et aux SSE ainsi que pour les prestataires de l'assurance-emploi actifs qui participent aux SAE.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les impacts de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes semblables qui n'ont pas participé au programme. La figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹³ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : EDSC, *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne.)

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires de l'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAE, qui n'englobent que les interventions des SAE.

L'analyse englobe les équivalents du plan d'action qui consistent uniquement en des interventions dans le cadre d'EDMT. Les équivalents du plan d'action qui comprennent une combinaison de programmes découlant de l'EDMT et d'autres programmes du marché du travail financés par EDSC ont été exclus de l'exercice d'échantillonnage des participants.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Pour les **prestataires actifs**, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé aux PEMS pendant la période de référence.

- Pour les **anciens prestataires**, le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé aux SAE pendant la période de référence¹⁴. En d'autres termes, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre des programmes de FPP et SSE, est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié exclusivement des SAE. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation aux activités des SAE peut avoir des impacts limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour la FPP et les SSE, on ajoute une cinquième année à cette période dans le cas des participants aux SAE¹⁵.

3.2. Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{16,17}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation aux PEMS, dans la mesure où les informations disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres

¹⁴ On se base ainsi sur les méthodologies d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de constituer un groupe témoin valable pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

¹⁵ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017 in New Brunswick* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

¹⁶ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures* (2015).

¹⁷ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul des économies au chapitre des soins de santé sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation* (2022). Le rapport est disponible sur demande (2022).

membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou sur leur déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le revenu, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'aide sociale sont tirés de l'étude des impacts différentiels¹⁸. Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé associés à l'accroissement de la participation au marché du travail. Plus précisément, la méthodologie comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé publics par quintiles de revenus sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : Analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts de programme sont mesurés à partir des renseignements sur les dépenses au titre des EDMT et sur les nouvelles mesures d'intervention figurant dans les *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. Les autres coûts et les avantages sont mesurés à partir de données administratives connexes recueillies au titre de la partie I et de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, ainsi que de données de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels sont mesurés au cours de la deuxième année de participation, puis jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme. On les pondère ensuite à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

Liste des coûts et des avantages pris en compte dans les calculs :

- **Coût du programme** : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (coûts administratifs et coûts directs du programme), sont calculés à partir des données déclarées dans les *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*.
- **Coût marginal social des fonds publics** : perte subie par la société lorsqu'on perçoit des recettes supplémentaires, comme des impôts, pour financer des dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des effets sur

¹⁸ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts de 2010 à 2017 au Nouveau-Brunswick* (2021).

l'assurance-emploi et des effets sur les prestations d'aide sociale versées ou récupérées par le gouvernement.

- **Revenus non touchés** : impacts nets estimés sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation au programme du marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.
- **Revenus d'emploi** : les impacts différentiels sur les revenus d'emplois des participants pendant et après leur participation. Les revenus touchés pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés, pour les participants.
- **Avantages sociaux** : comprennent l'assurance-maladie et l'assurance-vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.
- **Impôts fédéral et provincial sur le revenu** : impacts différentiels sur les impôts fédéral, provincial et territorial payés par les participants.
- **Taxes de vente** : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).
- **Prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi reçues** : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.
- **Cotisations au Régime de pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec et cotisations d'assurance-emploi** : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec et sur les cotisations d'assurance-emploi.
- **Coûts des soins de santé publics** : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publics, présenté comme une variation moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques

sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles.

- Personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps.
- Immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail.
- Minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'intégration de l'un des avantages indirects : la variation des dépenses de santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou leur déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience et de leur région; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de l'ensemble de la province ou du territoire.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport¹⁹

Les conclusions de ce rapport sont tirées de 7 études distinctes.

- *Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017*
- *Estimation of the medium-terms incremental impacts from 2010 to 2017*
- *Cost-benefit analysis of Employment Benefits and Support Measures in New Brunswick*

¹⁹ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

- *Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in New Brunswick: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*
- *Design and delivery of the Self-employment Benefit program in New-Brunswick*
- *Design and delivery of the Adjustment Services and Labour Force Training programs in New-Brunswick*
- *Design and delivery of the Research and Innovation support measure in New-Brunswick*

Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe A présente un aperçu de chacune de ces études.

4. Constatations de l'évaluation

Principales constatations :

- Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre qu'à quelques exceptions près, la participation à la FPP, aux SAE et aux SSE améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce que l'on constate chez les non-participants semblables.
- Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, la FPP améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des sous-groupes de participants, actifs et anciens. De plus, les participants masculins, les jeunes participants et les travailleurs âgés ayant uniquement reçu des SAE améliorent également leur participation au marché du travail comparativement aux non-participants semblables.
- Une analyse régionale des impacts différentiels de la FPP montre que les participants augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement au sein des municipalités de Fredericton et Moncton et en dehors de celles-ci.
- À l'exception des coûts de participation des prestataires actifs du programme de SSE, les coûts des investissements initiaux des programmes sont absorbés avec le temps.

4.1 Profil des participants

Au Nouveau-Brunswick, près de 21 000 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant de l'EDMT entre 2010 et 2012.

Le profil des participants est présenté dans le tableau 2 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	13 428	7 459
Sexe	Femme = 45 % Homme = 55 %	Femme = 49 % Homme = 51 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Âge	30 ans et moins = 44 % 31 à 54 ans = 46 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 38 % 31 à 54 ans = 52 % 55 ans et plus = 10 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 5 % Membres de minorités visibles = 0 % Immigrants récents = 1 %	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 7 % Membres de minorités visibles = 1 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Célibataire = 52 % Marié ou conjoint de fait = 35 % Veuf/divorcé/séparé = 11 %	Célibataire = 51 % Marié ou conjoint de fait = 32 % Veuf/divorcé/séparé = 13 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 26 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 28 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 17 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Autre personnel de la vente et des services et personnel de bureau = 12 % chacun	Autres travailleurs manuels = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 14 % Autre personnel de la vente et des services; travailleurs manuels semi-spécialisés; et personnel de bureau = 12 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 14 % Construction = 11 % Commerce de détail et administration publique = 10 % chacun	Commerce de détail = 12 % Fabrication, construction, services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 % chacun Services d'hébergement et de restauration = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus annuels inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations d'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	19 272 \$	11 457 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	99 %	85 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	4 %	19 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi

Principales constatations : Dans l'ensemble, les impacts différentiels montrent que les anciens prestataires de l'assurance-emploi et les prestataires actifs qui participent à la FPP, les prestataires actifs de l'assurance-emploi profitant des SAE et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux SSE améliorent leur participation au marché du travail. Tous les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les anciens prestataires qui participent à ces programmes réduisent davantage leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement que les non-participants semblables.

Les impacts différentiels présentés ci-dessous sont généralement cohérents avec ceux trouvés dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation des EDMT.

Incidence d'emploi

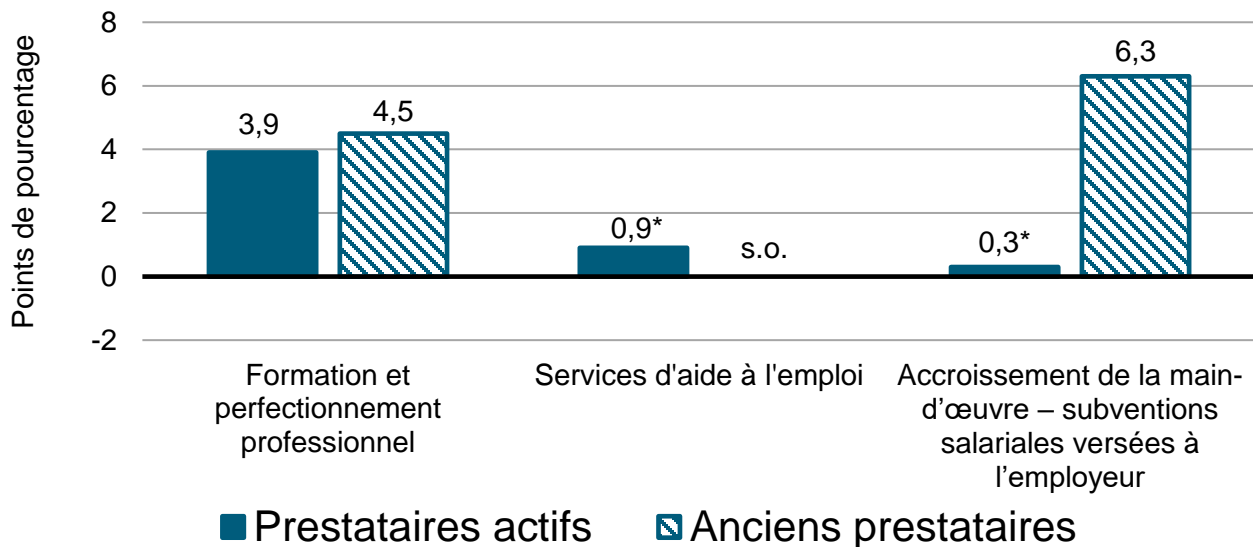
Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi²⁰ pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi par type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à la FPP ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport aux non-participants semblables.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SSE ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport aux participants semblables qui n'ont reçu que des SAE.

²⁰ Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar grâce à un emploi ou un travail indépendant au cours d'une année civile.

Graphique 1. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

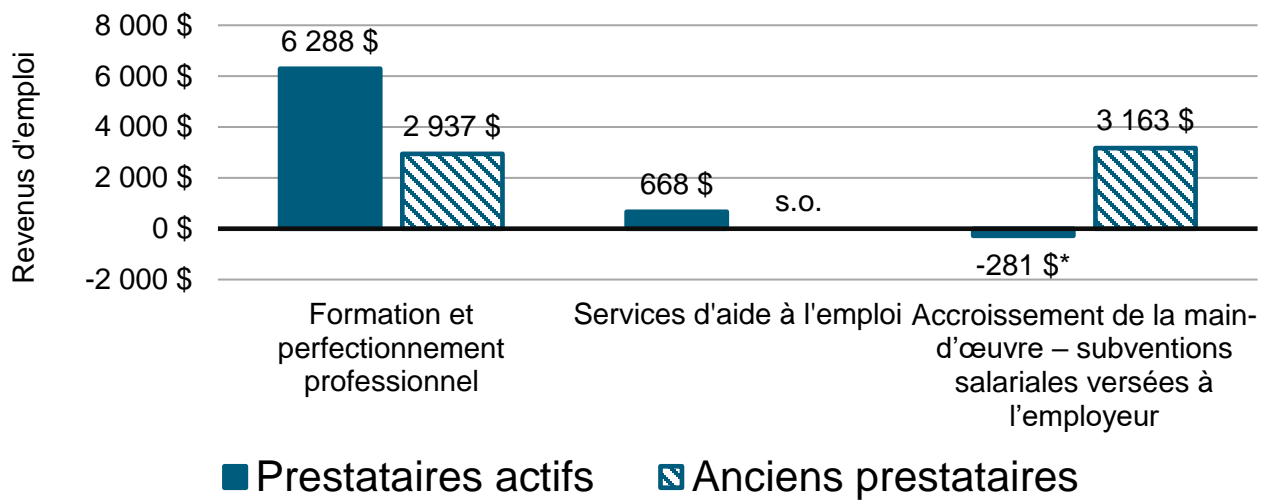
Revenus d'emploi

Le graphique 2 montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires de l'assurance-emploi, actifs et anciens, au cours des 4 années suivant leur participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SAE voient une hausse de la moyenne annuelle de leurs revenus d'emploi par rapport aux non-participants semblables.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SSE voient une hausse de la moyenne annuelle de leurs revenus d'emploi par rapport aux participants semblables qui ne reçoivent que des SAE.

Graphique 2. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



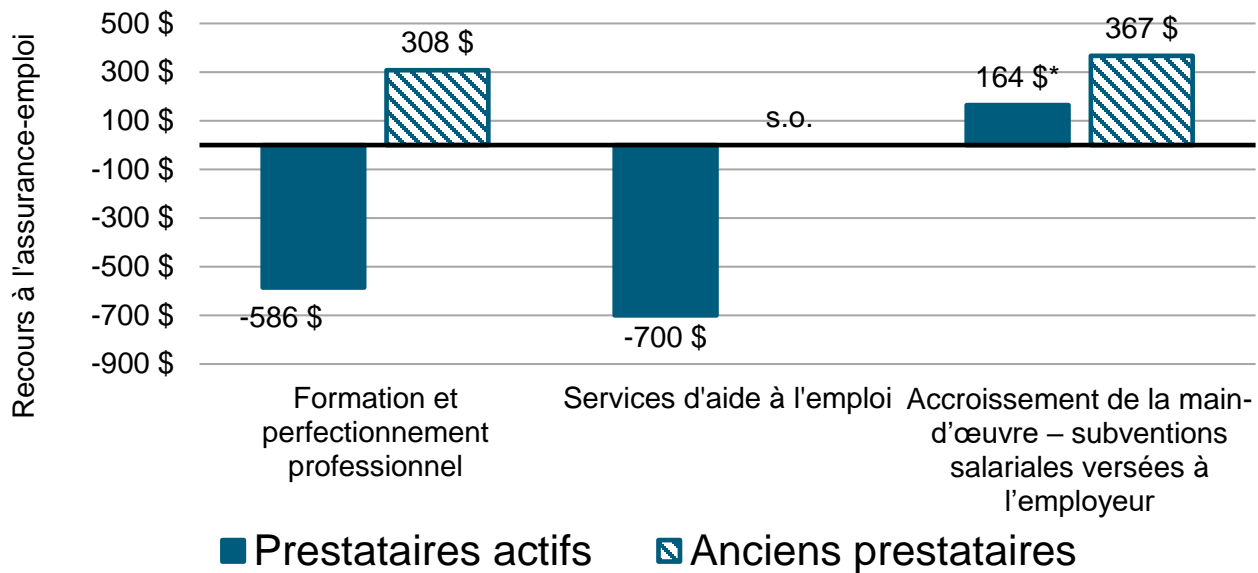
*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Recours aux prestations d'assurance-emploi

Comme le montre le graphique 3, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SAE réduisent davantage leur recours annuel moyen aux prestations d'assurance-emploi dans la période postérieure au programme que les non-participants semblables.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SSE recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi dans la période postérieure au programme que les participants semblables qui ne reçoivent que des SAE. Du point de vue des coûts-avantages, le recours accru aux prestations d'assurance-emploi par les anciens prestataires qui participent à la FPP et aux SSE n'est pas nécessairement un impact négatif étant donné l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Après leur participation, les anciens prestataires sont susceptibles de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de leur participation accrue au marché du travail, dont témoignent les augmentations au chapitre des revenus d'emploi et de l'incidence d'emploi.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

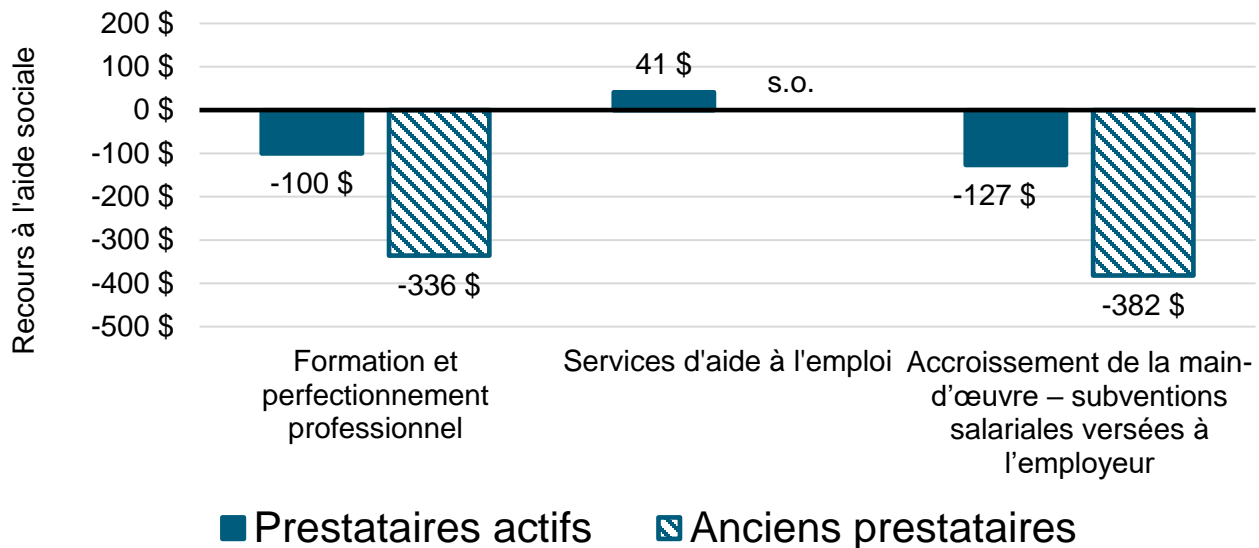
Recours aux prestations d'aide sociale

Comme le montre le graphique 4, la plupart des anciens prestataires de l'assurance-emploi et des prestataires actifs qui participent à un programme ont moins recours aux prestations d'aide sociale dans la période postérieure au programme.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SSE ont moins recours aux prestations d'aide sociale dans la période postérieure au programme par rapport aux non-participants semblables. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAE ont un peu plus souvent recours aux prestations d'aide sociale que les non-participants semblables.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la FPP et aux SSE ont moins souvent recours aux prestations d'aide sociale que les participants semblables qui reçoivent exclusivement des SAE.

Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)

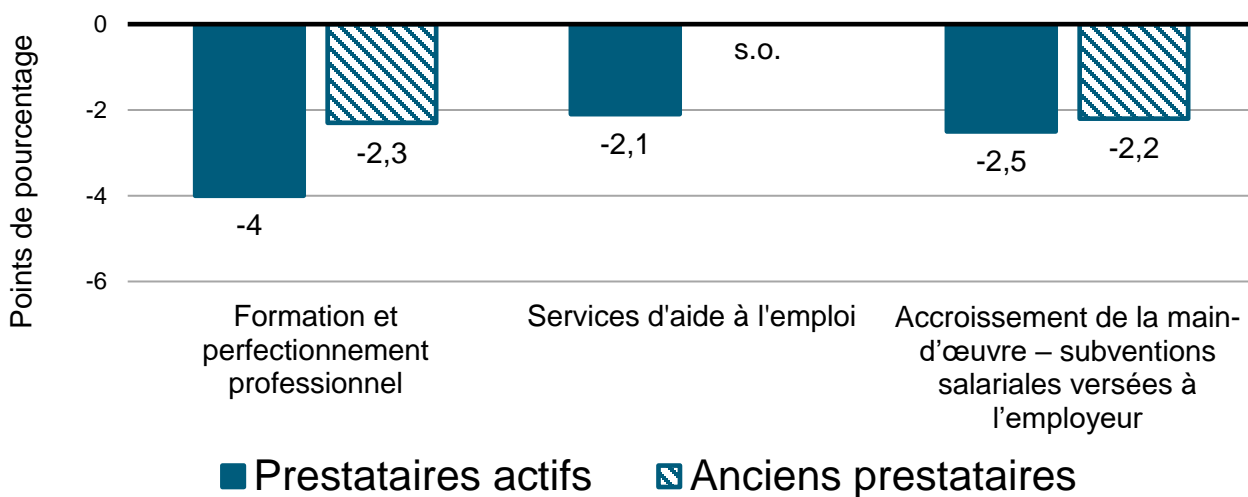


Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement

Comme le montre le graphique 5, dans l'ensemble, les prestataires actifs et les anciens prestataires de la FPP, des SSE et des SAE réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique 5. Variation dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants

Principales constatations : L'analyse par sous-groupe montre que la FPP améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des sous-groupes de participants, actifs et anciens. De plus, les participants masculins, les jeunes participants (à moyen terme) et les travailleurs âgés ayant uniquement reçu des SAE améliorent également leur participation au marché du travail comparativement aux non-participants semblables.

Participant(e)s (femmes)

Principales constatations :

- Les anciennes prestataires de l'assurance-emploi et les prestataires actives qui participent à la FPP augmentent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Elles réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale.
- Dans le cas des SSE, seules les anciennes prestataires de l'assurance-emploi augmentent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi (à court terme) et à la diminution de leur recours aux prestations d'aide sociale.
- Les prestataires actives qui participent aux SAE comptent moins sur les mesures de soutien du revenu du gouvernement en raison de la diminution des prestations d'assurance-emploi.

Près de 9 750 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé à des programmes et services découlant de l'EDMT entre 2010 et 2012 étaient des femmes. Ainsi, les femmes représentaient près de 47 % des participants.

Le profil des participantes est présenté dans le tableau 4, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'elles ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 4. Profil des participantes au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	6 107	3 629
Âge	30 ans et moins = 40 % 31 à 54 ans = 52 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 38 % 31 à 54 ans = 52 % 55 ans et plus = 9 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 3 % Personnes en situation de handicap = 4 %	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 7 %

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
	Immigrantes récentes = 1 %	Immigrantes récentes = 1 %
État matrimonial	Mariée ou conjointe de fait = 37 % Veuve/divorcée/séparée = 15 % Célibataire = 46 %	Mariée ou conjointe de fait = 36 % Veuve/divorcée/séparée = 17 % Célibataire = 45 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 44 % Formation en cours d'emploi = 21 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 22 % Diplôme universitaire = 6 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 46 % Formation en cours d'emploi = 22 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 22 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 20 % Personnel de bureau = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 13 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 24 % Personnel de bureau = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 16 %
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail; services d'hébergement et de restauration et soins de santé et aide sociale = 12 % chacun Fabrication et administration publique = 11 % chacun Services administratifs et de soutien; gestion des déchets et d'assainissement = 9 %	Commerce de détail et services d'hébergement et de restauration = 15 % chacun Soins de santé et assistance sociale = 12 % Services administratifs et de soutien; gestion des déchets et d'assainissement = 11 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 5 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les prestataires actives qui participent à la FPP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+4 472 \$) et ont augmenté leur incidence d'emploi (+4,4 points de pourcentage). Elles ont également réduit leur recours aux mesures de soutien du revenu (-4,6 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'assurance-emploi (-417 \$ par année) et d'aide sociale (-216 \$ par année).

- Les anciennes prestataires qui participent aux SSE ont obtenu un taux annuel moyen d'incidence d'emploi plus élevé (+3,9 points de pourcentage). Elles ont également réduit leur recours aux prestations d'aide sociale (-224 \$ par année). Ces participantes ont également obtenu des revenus d'emploi plus élevés (+1 942 \$) dans la première année suivant leur participation au programme.

Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actives	FPP – anciennes prestataires	SSE – prestataires actives	SSE – anciennes prestataires	SAE – prestataires actives
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	4,4***	3,8**	1,2	3,9**	1,2
Revenus d'emploi (\$)	4 472***	2 485***	511	1,138 ¹	-213
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-417***	367**	405	256	-560***
Prestations d'aide sociale (\$)	-216***	-468***	34	-224**	-12
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-4,6***	-2,8**	0,7	-1,2	-1,7***
n =	3 235	1 067	308	531	2 540

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les anciennes prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux SSE ont obtenu une hausse statistiquement significative de leurs revenus d'emploi (1 942 \$) dans la première année suivant leur participation au programme.

Participants (hommes)

Principales constatations : Les anciens prestataires et les prestataires actifs qui participent à la FPP, ainsi que les anciens prestataires qui bénéficient des SSE et que les prestataires actifs qui participent aux SAE améliorent leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi et leurs revenus d'emploi. Ces participants réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale.

Entre 2010 et 2012, près de 11 150 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé à des programmes et services découlant d'EDMT étaient des hommes. Ainsi, les hommes représentaient près de 53 % des participants.

Le profil des participants masculins est présenté dans le tableau 6, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 6. Profil des participants masculins au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	7 321	3 830
Âge	30 ans et moins = 48 % 31 à 54 ans = 42 % 55 ans et plus = 10 %	30 ans et moins = 38 % 31 à 54 ans = 51 % 55 ans et plus = 11 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 5 % Membres de minorités visibles = 0 % Immigrants récents = 1 %	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 7 % Membres de minorités visibles = 1 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 33 % Veuf/divorcé/séparé = 8 % Célibataire = 57 %	Marié ou conjoint de fait = 29 % Veuf/divorcé/séparé = 9 % Célibataire = 56 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 33 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 29 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 32 % Formation en cours d'emploi = 33 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 29 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 24 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Travailleurs qualifiés et artisans = 15 %	Autres travailleurs manuels = 25 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 20 % Travailleurs qualifiés et artisans = 16 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 18 % Fabrication = 16 % Agriculture, foresterie, pêche et chasse = 10 %	Construction = 19 % Fabrication = 14 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 7 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les prestataires masculins actifs qui participent à la FPP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+7 574 \$) et ont augmenté leur incidence d'emploi (+4,2 points de pourcentage). Ils ont également réduit leur recours aux mesures de soutien du revenu (-3,6 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'assurance-emploi (-626 \$ par année) et d'aide sociale (-46 \$ par année).
- Les anciens prestataires qui participent aux SSE ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+4 546 \$) et ont augmenté leur incidence d'emploi (+8,1 points de pourcentage). Ils ont également réduit leur recours aux mesures de soutien du revenu (-2,8 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-425 \$ par année).

Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – Prestataires actifs	FPP – Anciens prestataires	SSE – Prestataires actifs	SSE – Anciens prestataires	SAE – Prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	4,2***	5,9***	2,11	8,1***	1,7**
Revenus d'emploi (\$)	7 574***	3 343***	358	4 546***	1 352***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-626***	294	2	422*	-606***
Prestations d'aide sociale (\$)	-46***	-317***	-91**	-425***	67**

Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,6***	-2,1*	-1,4	-2,8**	-1,3**
n =	3 965	806	619	735	2 722

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les prestataires masculins actifs qui participent aux SSE ont obtenu une hausse statistiquement significative de leur incidence d'emploi (3,4 points de pourcentage) la première année suivant leur participation au programme.

Participants (jeunes)

Principales constatations :

- Les jeunes prestataires actifs et anciens qui participent à la FPP améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leurs revenus d'emploi et de leur incidence d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'aide sociale.
- Les anciens jeunes prestataires qui bénéficient des SSE augmentent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leurs revenus d'emploi et à la diminution de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement à moyen terme.
- Les jeunes prestataires actifs qui bénéficient des SAE augmentent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leurs revenus d'emploi à moyen terme et à la diminution de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 8 800 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé aux programmes étaient âgés de 30 ans et moins au début de leur participation. Ce groupe représentait environ 42 % des participants.

Le profil des jeunes participants est présenté selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 8. Profil des jeunes participants au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	5 953	2 838
Sexe	Femme = 41 % Homme = 59 %	Femme = 49 % Homme = 51 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 3 % Immigrants récents = 1 %	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 5 % Immigrants récents = 0 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 17 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 79 %	Marié ou conjoint de fait = 21 % Veuf/divorcé/séparé = 5 % Célibataire = 71 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 30 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 6 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 32 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 23 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 20 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 13 % Personnel de bureau = 12 %	Autres travailleurs manuels = 17 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 16 % Autre personnel de la vente et des services et personnel de bureau = 14 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 13 % Commerce de détail et administration publique = 11 % chacun Services administratifs et de soutien; gestion des déchets et d'assainissement = 10 %	Commerce de détail; services administratifs et de soutien; gestion des déchets et d'assainissement = 13 % chacun Services d'hébergement et de restauration = 12 % Fabrication, et construction = 10 % chacun

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 9 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que :

- Les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à la FPP voient une hausse de leurs gains annuels (+7 639 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+5,6 points de pourcentage). Ils ont également réduit leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement (-4,3 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'assurance-emploi (-599 \$ par année) et d'aide sociale (-163 \$ par année).
- Les jeunes et anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux SSE voient une hausse de leurs gains annuels (+3 267 \$ par année) et recourent moins aux prestations d'aide sociale (-435 \$ par année). Ils comptent également moins sur les mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,3 points de pourcentage) la troisième année suivant leur participation au programme.

Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actifs	FPP – anciens prestataires	SSE – anciens prestataires	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,6***	5,1***	2,8	0,8
Revenus d'emploi (\$)	7 639***	3 715***	3 267**	918 ²
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-599***	387**	171	-615***
Prestations d'aide sociale (\$)	-163***	-411***	-435***	-11
Dépendance aux mesures de soutien du revenu Points de pourcentage	-4,3***	-2,6**	-2,4 ¹	-2,5***
n =	4 227	1 070	393	1 488

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui bénéficient des SSE ont vu une baisse statistiquement significative (-3,3 points de pourcentage) de leur dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement la troisième année suivant leur participation au programme.

² L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui bénéficient des SAE ont vu une hausse statistiquement significative de leurs gains la troisième et la quatrième années suivant leur participation au programme (respectivement +1 614 \$ et +1 306 \$).

Participants (travailleurs âgés)

Principales constatations : Les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs et qui participent à la FPP et aux SAE améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leurs revenus d'emploi et de leur incidence d'emploi. Toutefois, les travailleurs âgés qui participent à la FPP voient une hausse de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) après leur participation au programme.

Entre 2010 et 2012, près de 2 000 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé aux programmes étaient âgés de 55 ans et plus au début de leur participation. Ce groupe représente environ 9,6 % des participants.

Le profil des travailleurs âgés est présenté dans le tableau 10, selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 10. Profil des travailleurs âgés participants au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	1 255	769
Sexe	Femme = 43 % Homme = 57 %	Femme = 45 % Homme = 55 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 2 % Personnes en situation de handicap = 8 %	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 8 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 56 % Veuf/divorcé/séparé = 24 % Célibataire = 19 %	Marié ou conjoint de fait = 49 % Veuf/divorcé/séparé = 26 % Célibataire = 23 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 20 % Autres travailleurs manuels = 14 %	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et autres

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
	Travailleurs qualifiés et artisans; personnel intermédiaire de la vente et des services et autre personnel de la vente et des services = 11 % chacun	travailleurs manuels = 15 % chacun Autre personnel de la vente et des services = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 17 % Construction = 13 % Administration publique et agriculture, foresterie, pêche et chasse = 9 % chacun	Fabrication; construction et commerce de détail = 12 % chacun Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 % Soins de santé et aide sociale et administration publique = 8 % chacun

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 11 présente le détail des impacts différentiels. Les données révèlent que :

- Les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs et qui participent à la FPP voient une hausse de la moyenne de leurs gains annuels (+4 561 \$) et de leur incidence d'emploi (+9,8 points de pourcentage). Toutefois, la moyenne annuelle de leur taux de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu est plus élevée (+4,1 points de pourcentage) puisqu'ils recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi (+812 \$ par année) et d'aide sociale (+112 \$ par année).
- Les travailleurs âgés qui sont prestataires actifs et qui participent aux SAE voient une hausse de la moyenne de leurs gains annuels (+3 431 \$) et de leur incidence d'emploi (+8,6 points de pourcentage). Ils réduisent également leur recours aux prestations d'assurance-emploi la première et la deuxième années suivant leur participation au programme (respectivement -471 \$ et -676 \$).

Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actifs	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	9,8***	8,6***
Revenus d'emploi (\$)	4 561***	3 431***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	812**	-270 ¹
Prestations d'aide sociale (\$)	112*	70

Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	4,1**	-0,2
n =	343	707

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui bénéficient des SAE ont vu une baisse statistiquement significative de leur recours aux prestations de l'assurance-emploi la première et la deuxième années suivant leur participation au programme (respectivement -471 \$ et -676 \$).

Participants (Autochtones)

Principales constatations : Les prestataires autochtones actifs qui participent à la FPP améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leurs revenus d'emploi et à la réduction de leur recours aux prestations d'assurance-emploi à court et à moyen terme dans la période postérieure au programme.

Entre 2010 et 2012, près de 500 prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes se sont identifiés comme des Canadiens autochtones. Ce groupe représente environ 2,4 % des participants.

Le profil des participants autochtones est présenté dans le tableau 12 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant le niveau de scolarité, la profession et le secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi occupé avant la demande de prestations d'assurance-emploi.

Tableau 12. Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	503
Sexe	Femme = 39 % Homme = 61 %
Âge	30 ans et moins = 42 % 31 à 54 ans = 52 % 55 ans et plus = 6 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 29 % Veuf/divorcé/séparé = 11 % Célibataire = 54 %

Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 34 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 18 % Travailleurs qualifiés et artisans = 16 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 41 % Agriculture, foresterie, pêche et chasse = 8 % Soins de santé et aide sociale = 7 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 13 présente le détail des impacts différentiels. Les résultats montrent que les prestataires actifs autochtones qui participent à la FPP voient une hausse de leurs revenus d'emploi la deuxième et la troisième années suivant leur participation au programme (respectivement +2 626 \$ et +3 095 \$). Ils réduisent également leur recours aux prestations d'assurance-emploi (-1 005 \$) la deuxième année suivant leur participation au programme.

Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	2,6
Revenus d'emploi (\$)	2 090 ¹
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-291 ²
Prestations d'aide sociale (\$)	17
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,6
n =	334

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les prestataires actifs qui participent à la FPP ont vu une hausse statistiquement significative de leurs gains la deuxième et la troisième années suivant leur participation au programme (respectivement +2 626 \$ et +3 095 \$).

² L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les prestataires actifs qui participent à la FPP ont vu une baisse statistiquement significative (-1 005 \$) de leur recours aux prestations d'assurance-emploi la deuxième année suivant leur participation au programme.

4.4 Impacts différentiels par région pour les participants du programme Formation et perfectionnement professionnel

Principales constatations : Une analyse régionale des impacts différentiels de la FPP montre que les participants augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement au sein des municipalités de Fredericton et Moncton et en dehors de celles-ci.

Une analyse additionnelle a été menée dans le but d'étudier les impacts différentiels pour les participants de la FPP, qu'il s'agisse d'anciens prestataires de l'assurance-emploi ou de prestataires actifs, dans 2 régions :

- Moncton et Fredericton
- en dehors de Moncton et de Fredericton

Participants du programme Formation et perfectionnement professionnel à Moncton et à Fredericton

Entre 2010 et 2012, près de 3 200 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé à la FPP étaient situés à Moncton et à Fredericton. Ce groupe représente plus ou moins 35 % des participants de la FPP.

Le tableau 14 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants de cette région. Les résultats révèlent que :

Les prestataires actifs participant à la FPP qui se trouvent à Moncton et à Fredericton connaissent une hausse de la moyenne annuelle de leur incidence d'emploi (+5,3 points de pourcentage) et de leurs revenus d'emploi (+8 494 \$). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-4,2 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'assurance-emploi (-350 \$ par année) et d'aide sociale (-169 \$ par année).

Les anciens prestataires participant à la FPP qui se trouvent à Moncton et à Fredericton voient une hausse de la moyenne annuelle de leur incidence d'emploi (+6,1 points de pourcentage) et de leurs gains (+3 440 \$ par année). Ils ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-2,3 points de pourcentage), en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-186 \$ par année).

Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants au programme Formation et perfectionnement professionnel à Moncton et à Fredericton (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actifs	FPP – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,3***	6,1***
Revenus d'emploi (\$)	8 494***	3 440***

Prestations d'assurance-emploi (\$)	-350***	118
Prestations d'aide sociale (\$)	-169***	-186*
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-4,2***	-2,3*
n =	2 476	721

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives).

Participants au programme Formation et perfectionnement professionnel en dehors de Moncton et Fredericton

Entre 2010 et 2012, près de 5 900 anciens prestataires de l'assurance-emploi et prestataires actifs ayant participé à la FPP se trouvaient situés en dehors de Moncton et de Fredericton. Ce groupe représente plus ou moins 65 % des participants de la FPP.

Le tableau 15 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants de cette région. Les résultats révèlent que :

- Les prestataires actifs participant à la FPP qui se trouvent en dehors de Moncton et Fredericton voient une hausse de la moyenne annuelle de leur incidence d'emploi (+3,2 points de pourcentage) et de leurs revenus d'emploi (+5 515 \$). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,9 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'assurance-emploi (-658 \$ par année) et d'aide sociale (-64 \$ par année).
- Les anciens prestataires participant à la FPP qui se trouvent en dehors de Moncton et de Fredericton voient une hausse de la moyenne annuelle de leur incidence d'emploi (+2,9 points de pourcentage) et de leurs revenus d'emploi (+2 661 \$). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,3 points de pourcentage) en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-424 \$ par année).

Tableau 15. Impacts différentiels pour les participants au programme Formation et perfectionnement professionnel en dehors de Moncton et Fredericton (moyenne annuelle)

Indicateur	FPP – prestataires actifs	FPP – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	3,2***	2,9*
Revenus d'emploi (\$)	5 515***	2 661***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-658***	358*
Prestations d'aide sociale (\$)	-64***	-424***

Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,9***	-2,3**
n =	4 723	1 153

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

4.5 Analyse coûts-avantages

Principales constatations : Au fil du temps, les avantages de la participation à la FPP, aux SSE et aux SAE pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements initiaux. Toutefois, dans le cas des prestataires actifs, il se peut que les investissements faits dans les SSE ne soient jamais récupérés.

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 5 ou 10 années après la fin de la participation²¹.

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 5 années (SSE et SAE) ou les 10 années (FPP) qui suivent la fin de la participation?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 \$ en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Les résultats au chapitre des coûts et avantages ont été générés séparément pour les prestataires actifs et pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi et pour chaque PEMS. Cependant, l'analyse coûts-avantages n'a pas été réalisée pour :

- les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SSE, étant donné que les résultats de l'analyse des impacts différentiels sur les revenus d'emploi étaient négatifs pour ces participants, les résultats de l'analyse coûts-avantages auraient également été négatifs.
- les anciens prestataires qui ont participé aux SAE, puisqu'ils sont utilisés comme groupe témoin aux fins d'estimation des impacts différentiels pour les anciens prestataires qui ont participé aux programmes de FPP et SSE.

Les résultats ci-dessous sont présentés du point de vue sociétal (personnes et gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de ses objectifs, à

²¹ Les SAE sont examinés sur la base d'une année de participation, tandis que la FPP et les SSE sont examinés sur la base de 2 années de participation. Par ailleurs, les SSE et SAE sont examinés sur la base d'une période de 5 années après la fin du programme, tandis que la FPP est examinée sur une période de 10 années. (Pour les 4 premières années après la fin du programme, on se base sur des observations, tandis que pour la cinquième année et les suivantes, on s'appuie sur des projections.)

savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

Le tableau 16 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.

Tableau 16. Rapports coûts-avantages pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux programmes

Indicateur	FPP – prestataires actifs (10 ans après la participation)	SAE – prestataires actifs (5 ans après la participation)	FPP – anciens prestataires (10 ans après la participation)	SSE – anciens prestataires (5 ans après la participation)
Valeur actualisée nette	55 247 \$	-44 \$	17 337 \$	23 501 \$
Ratio coûts-avantages	6,53 \$	0,95 \$	2,72 \$	5,98 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	3,2 années	5,1 années	6,1 années	Recouvrement au cours de la première année de participation au programme
Rendement social sur l'investissement	553%	-5%	172%	498%
Économies en soins de santé publics	569 \$	27 \$	234 \$	261 \$

L'information présentée ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

Formation et perfectionnement professionnel²²

Au cours de la période de 2010 à 2012, le programme FPP a compté pour près de 79 % des dépenses liées aux PEMS dans le cadre d'EDMT au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la plus grande part de dépenses effectuées dans le cadre de l'EDMT de la province.

²² Veuillez noter que le coût d'exécution du programme FPP se rapporte à la fois à la FPP (régulière) et à la FPP (apprentis), faute d'informations sur les dépenses pour chacun de ces types d'interventions. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation à la FPP (régulière).

La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des FPP est de 56 semaines pour les prestataires actifs et de 60 semaines pour les anciens prestataires. Comme le montre le tableau 16, sur les 10 années de la période postérieure au programme :

- Les avantages pour les prestataires actifs sont supérieurs aux coûts de 55 247 \$, ce qui donne un rendement social de 553 % sur l'investissement. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en FPP pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement entraîne un gain de 6,53 \$ pour la société. Il faut compter 3,2 ans pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 569 \$ par participant.
- Les avantages pour les anciens prestataires sont supérieurs aux coûts de 17 337 \$, ce qui donne un rendement social sur l'investissement de 172 %. Il faut compter 6,1 ans pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 234 \$ par participant.

Accroissement de la main-d'œuvre – subventions salariales à l'employeur²³

Au cours de la période de 2010 à 2012, les SSE ont représenté 4 % des dépenses totales en EDMT au Nouveau-Brunswick. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des SSE est de 28 semaines pour les prestataires actifs et de 25 semaines pour les anciens prestataires. Comme le montre le tableau 16, sur les 5 années de la période postérieure au programme :

- Les avantages pour les anciens prestataires sont supérieurs aux coûts de 23 501 \$, ce qui donne un rendement social sur l'investissement de 498 %. On constate une économie de 261 \$ en soins de santé par participant, 5 ans après la fin du programme. Les coûts sont récupérés au cours de la première année de participation au programme.

Services d'aide à l'emploi²⁴

Les SAE englobent toute une gamme de services, notamment : l'accès à un ordinateur pour la recherche d'emploi, des séances de groupe pour se préparer à un entretien, ainsi que des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'élaboration d'un plan d'action. Par contre, les données administratives ne permettent pas de déterminer la proportion des interventions des SAE qui correspond à chaque catégorie ou l'intensité des services offerts aux participants.

Alors que les SAE sont souvent fournis parallèlement à d'autres PEMS, la présente analyse ne porte que sur les personnes qui ont reçu un ou plusieurs SAE sans participer à d'autres PEMS. Les SAE

²³ Aucune analyse coûts-avantages n'a été réalisée pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SSE. Étant donné que les résultats de l'analyse des impacts différentiels sur les revenus d'emploi étaient négatifs pour ces participants, les résultats de l'analyse coûts-avantages auraient également été négatifs.

²⁴ L'analyse coûts-avantages ne porte que sur les prestataires actifs qui reçoivent des SAE, puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts différentiels pour les anciens prestataires qui reçoivent des SAE à partir des données administratives disponibles.

représentent environ 10 % des dépenses totales en PEMS entre 2010 et 2012. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action qui ne comporte que des SAE est de 23 semaines.

Comme le montre le tableau 16, pendant la période de 5 ans qui suit la fin du programme, les avantages sociaux pour les prestataires actifs qui reçoivent des SAE sont inférieurs aux coûts de 44 \$, ce qui donne un rendement social sur l'investissement de -5 %. Toutefois, les investissements initiaux faits dans le cadre des SAE seront entièrement recouverts 5,1 ans après la participation. Les économies réalisées au chapitre des soins de santé publique s'élèvent à 27 \$ par participant.

Dans l'ensemble, l'objectif des SAE n'est pas d'aider les participants à acquérir plus de compétences. Par conséquent, on ne s'attend pas nécessairement à une augmentation des revenus des participants après leur participation. Il est difficile de réaliser une analyse coûts-avantages pour les SAE, car il est impossible d'associer une valeur en dollars au retour en emploi. Cependant, l'inclusion des revenus dans le calcul des coûts et des avantages demeure très pertinente, car elle permet de rendre partiellement compte des impacts positifs d'un retour en emploi plus rapide.

5. Études complémentaires

5.1. Aide au travail indépendant²⁵

Conception et exécution du programme

Le programme d'aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- de l'encadrement et des conseils techniques prodigués régulièrement;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

Le Nouveau-Brunswick peut concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins de son marché du travail. À l'automne 2018, la prestation du programme a été assurée par les Corporations au bénéfice du développement communautaire et par des organismes tiers à but non lucratif.

Les responsables du programme ont indiqué que le montant alloué au programme d'aide au travail indépendant est influencé par les affectations régionales et la demande pour le programme.

Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont un plan d'affaires viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

²⁵ De plus amples détails sur l'aide au travail indépendant sont présentés dans l'étude de 2021 intitulée *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program in New Brunswick*, 26 janvier 2021.

Résultats en matière d'emploi pour les participants²⁶

Les participants au programme d'aide au travail indépendant ont augmenté leur niveau d'emploi de 8 points de pourcentage, passant de 61 % l'année précédant leur participation à 69 % au moment de l'enquête (c'est-à-dire de 2 à 4 ans après leur participation au programme). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants.

Type d'entreprises créées, taux de survie et facteurs de réussite

La moitié (50 %) des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant et celle-ci était toujours en activité à l'hiver 2020 (2 à 4 ans après la participation au programme).

- Parmi les 119 répondants qui ont créé une entreprise, 69 % d'entre eux exploitaient toujours leur entreprise 2 à 4 ans après leur participation au programme.
- 22 % des répondants n'ont pas été en mesure de maintenir l'activité de l'entreprise qu'ils avaient démarrée dans le cadre du programme.

Le taux de survie des entreprises est conforme à celui d'une étude de Statistique Canada de 2018 qui a révélé que moins de la moitié des travailleurs indépendants non constitués en société ont poursuivi leurs activités pendant plus de 2 ans²⁷.

La moitié des entreprises offrant un travail indépendant ainsi créées l'ont été dans les « autres services »²⁸, les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que dans la construction et le commerce de détail.

Concernant les facteurs influençant le succès ou l'échec des entreprises offrant un travail indépendant, les participants qui :

- Ont démarré une entreprise, et qui étaient toujours en activité au moment de l'enquête ont attribué le succès de leur entreprise à :
 - leur dévouement, leur travail acharné et leur attitude positive;
 - la forte demande pour leurs services ou produits;
 - la qualité du service fourni.

²⁶ Voici un résumé des résultats sur le marché du travail et des taux de satisfaction tirés d'une enquête réalisée à l'hiver 2020 auprès des participants à l'aide au travail indépendant au Nouveau-Brunswick. En tout, 170 participants ont répondu à l'enquête, ce qui donne un taux de réponse de 36 %.

²⁷ Douwre Grekou et Huju Liu. *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Statistique Canada, 2018.

²⁸ Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les autres services comprennent, par exemple, les établissements qui réparent ou entretiennent des véhicules à moteur, des machines et de l'équipement et ceux qui fournissent des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchisserie, et des services de soins aux animaux domestiques.

- N'ont pas démarré leur entreprise ont attribué la situation aux facteurs ci-dessous :
 - le manque de fonds;
 - le niveau d'incertitude et de risque impliqué;
 - le niveau de responsabilité et de stress.

Résultats en matière de revenus et dépendance à l'égard du soutien du revenu

Les répondants n'étaient pas à l'aise pour répondre aux questions relatives à leurs revenus. Cette situation a compliqué la comparaison des revenus antérieurs et postérieurs des participants ayant un travail indépendant.

Dans l'ensemble, il semble y avoir une augmentation du nombre de participants déclarant des revenus inférieurs à 10 000 dollars par an. Cependant, les répondants à l'enquête qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient plus susceptibles que les répondants dont l'entreprise avait fermé de déclarer des revenus supérieurs ou égaux à ce qu'ils percevaient avant leur participation au programme.

En complément des questions sur les revenus, les répondants à l'enquête ont été invités à fournir une évaluation de leur bien-être financier. En tenant compte de l'ensemble de leur situation financière :

- 77 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou meilleure après le programme qu'avant le début du programme.
- 76 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près identique ou supérieure à ce qu'elle était avant qu'ils ne commencent à participer au programme.

Conformément aux résultats de l'enquête, 6 gestionnaires du programme ont déclaré que les augmentations immédiates des revenus ne sont pas nécessairement un résultat attendu du programme.

En ce qui concerne la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, les participants ont moins recouru à l'assurance-emploi et à l'aide sociale après leur participation au programme.

Satisfaction à l'égard des services reçus et de l'emploi actuel

La majorité des répondants ayant créé une entreprise offrant un travail indépendant ont déclaré être tout aussi satisfaits de leur situation professionnelle, voire plus satisfaits qu'avant leur participation au programme. Ceux qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient plus susceptibles (28 points de pourcentage) de se déclarer plus satisfaits, par rapport à ceux dont l'entreprise avait fermé (79 % contre 51 %).

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins, 84 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un emploi indépendant ont estimé que les formations et services suivants étaient assez importants, voire très importants, pour le lancement, le fonctionnement et le succès de l'entreprise :

- allocation de subsistance pendant la participation;

- évaluation de l'état de préparation en matière d'entrepreneuriat;
- mentorat individuel/conseils ou aides à l'orientation;
- aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- discussion sur les risques et les défis du travail indépendant;
- séance d'orientation sur le travail indépendant;
- formation sur la budgétisation, la gestion financière, le marketing, les opérations de gestion et les ventes.

Défis rencontrés et leçons apprises au sujet de la conception et de l'exécution du programme

Les informateurs clés ont mentionné les difficultés suivantes liées à la conception et à l'exécution du programme.

- L'absence de relations ou de formes de communication officielles entre les coordonnateurs ou fournisseurs de services du programme et Service Canada, notamment :
 - la réglementation sur la protection des renseignements personnels qui empêche les fournisseurs de services de vérifier l'admissibilité des candidats à l'assurance-emploi;
 - le manque d'uniformité dans l'interprétation que font les conseillers de programme et les fournisseurs de service des critères d'admissibilité des programmes.
- L'interprétation et la mise en œuvre de la législation sur l'assurance-emploi rendent plus difficile la prestation du programme, notamment en raison :
 - des difficultés à faire part de l'entièreté des changements à la législation sur l'assurance-emploi à toutes les personnes concernées et à mettre à jour les renseignements sur le programme;
 - des vérifications additionnelles résultant de l'élargissement de l'admissibilité à l'assurance-emploi;
 - des ambiguïtés dans la législation sur l'assurance-emploi (la distinction entre « mise à pied » et « départ volontaire », par exemple) qui crée une frustration chez certains clients.

Voici quelques-unes des meilleures pratiques liées à la conception et à l'exécution du programme :

- Formation d'un comité de sélection pour évaluer les candidats :
 - Diversifie les points de vue lors de l'évaluation des candidatures. Le comité peut être composé de représentants ministériels, de fournisseurs de services, de propriétaires d'entreprises locales à la retraite, de représentants de chambres de commerce, de représentants de services financiers et d'autres membres du milieu des affaires.
- Types d'organismes retenus en tant que fournisseurs de services pour assurer la prestation de l'Aide au travail indépendant :
 - Retenir les services de fournisseurs ayant une bonne compréhension du marché du travail local et de bonnes connexions au sein de ce dernier.

- Faire appel à des fournisseurs de services qui développent et entretiennent un bon réseau et une connaissance approfondie des services.
- Faire appel à des fournisseurs de services qui proposent des options de financement ou d'emprunt.
- Formation et mesures de soutien :
 - Formation sur des sujets tels que la commercialisation, les médias sociaux et la fiscalité.
 - Méthodes éprouvées pour assurer la prestation de la formation et des mesures de soutien :
 - formation offerte au besoin seulement;
 - formation individuelle;
 - « camp d'entraînement » sur des sujets pour lesquels les participants éprouvent des difficultés ou auraient besoin d'aide supplémentaire.
- Faciliter l'accès au financement :
 - Informer les participants de ce qui est attendu des institutions financières pour qu'ils préparent leur plan d'affaires en conséquence et augmentent leurs chances d'être approuvés.
 - Enseigner aux participants comment trouver les différentes options de financement, y compris les subventions et contributions, et comment choisir celle qui leur convient le mieux.
- Prestation du programme :
 - La collaboration et la communication entre toutes les personnes concernées par l'exécution du programme sont décisives pour l'aiguillage des participants.
 - Les lignes directrices du programme et les autres ressources (comme les modèles des plans d'affaires) doivent être appliquées de manière uniforme.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques

Les considérations ci-dessous sont ressorties lors de l'étude de l'Aide au travail indépendant.

- Le programme d'aide au travail indépendant peut bénéficier d'un objectif actualisé précisant qu'il est destiné aux participants admissibles qui ont une idée d'entreprise viable, les ressources financières ou en nature pour lancer une entreprise et le niveau de dévouement requis.
- La collecte de données pour les participants exerçant une activité indépendante ne doit inclure que les participants jugés aptes à exercer une activité indépendante et acceptés dans le programme. Il faudra par conséquent exclure les candidats qui ont seulement assisté aux séances d'information et ceux qui ne sont pas jugés aptes à participer au programme d'aide au travail indépendant. Ces derniers peuvent être déclarés comme des participants aux Services d'aide à l'emploi.
- Les indicateurs de programme peuvent inclure : l'augmentation des niveaux d'emploi et/ou de travail indépendant; l'augmentation des revenus à moyen terme; le taux de survie des entreprises semblable à celui de l'économie locale et/ou du secteur, ainsi que l'acquisition de compétences transférables.
- Le Nouveau-Brunswick peut souhaiter consulter son réseau de prestation de services pour savoir dans quelle mesure les difficultés recensées sont applicables à leur contexte unique, et comment les

relever au mieux tout en intégrant les leçons apprises qui peuvent bénéficier à l'exécution des programmes.

Justification

Le programme d'aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes. Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont un plan d'affaires viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

Cependant, l'enquête révèle que :

- 30 % des participants n'ont pas lancé d'entreprise;
- 14 % répondants ont confirmé qu'ils n'avaient pas participé au programme;
- 22 % des participants n'ont pas été en mesure de poursuivre l'exploitation de l'entreprise qu'ils avaient démarrée dans le cadre du programme.

Au Nouveau-Brunswick, les participants qui ont démarré une entreprise dans le cadre du programme d'aide au travail indépendant et qui étaient encore en activité au moment de l'enquête ont attribué leur succès opérationnel à : leur dévouement; leur travail acharné et leur attitude positive; la forte demande pour leurs services ou produits et la qualité du service fourni. Les participants qui n'ont pas démarré d'entreprise pendant leur participation au programme ont attribué cela à : l'absence de financement; le niveau d'incertitude et de risque impliqué et la sous-estimation de l'engagement requis.

L'enquête confirme que les participants acquièrent des compétences transférables grâce à la formation et aux ateliers, qu'ils sont davantage en emploi, qu'ils obtiennent des revenus plus élevés à moyen terme et qu'ils créent des emplois supplémentaires. De même, le taux de survie des entreprises reflète celui qui est observé pour les petites entreprises dans l'économie. Ces indicateurs sont utiles pour mesurer le succès du programme et en rendre compte, ainsi que pour gérer les accords de contributions conclus avec les prestataires de services.

5.2. Services d'aide à l'adaptation et Formation de la main-d'œuvre²⁹

Conception et exécution du programme

Le Nouveau-Brunswick a élaboré 2 programmes dans le cadre de la mesure de soutien Partenariats du marché du travail, SAA et FMO, lesquels visent, ensemble, à aider les employeurs, les collectivités et les industries à aborder les changements de leur population active et à régler leurs besoins en ressources humaines. On y retrouve une vaste gamme d'activités financées, comme :

- l'adaptation de la main-d'œuvre;

²⁹ Vous trouverez de plus amples détails sur l'étude dans le rapport intitulé *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Adjustment Services and Labour Force Training programs* du 9 novembre 2021.

- l'analyse et la recherche sur le marché du travail pour conserver une main-d'œuvre qualifiée;
- de la formation pour participer au marché du travail ou pour augmenter, améliorer ou maintenir sa participation actuelle.

Avec 17,3 millions de dollars pour l'exercice 2019 à 2020, les programmes des SAA et de la FMO représentent près de 16 % des dépenses totales dans le cadre de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on compte :

- des employeurs;
- des associations d'employés ou d'employeurs;
- des communautés et des associations communautaires;
- des associations de l'industrie.

Enjeux ciblés sur le marché du travail

Les projets des SAA et de la FMO s'intéressent aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Ils ciblent le chômage et plus précisément certaines populations de personnes sans emploi (les Autochtones ou les personnes en situation de handicap, par exemple).

En général, les projets financés ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- le manque de capacité pour la planification des ressources humaines faisant en sorte qu'il est difficile pour les employeurs d'attirer des employés et de favoriser le maintien en poste;
- l'expansion des employeurs;
- les changements démographiques;
- la réduction des effectifs, les mises à pied et les fermetures d'entreprises;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.
- le manque de logements dans les collectivités.

La majorité des projets examinés sont conformes aux objectifs des programmes provinciaux et portent sur des activités admissibles au titre de ces programmes.

Partenariats

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick confirme que les responsables de programme mènent des activités qui visent à soutenir la formation et le maintien de partenariats dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Il mentionne que les contributions des partenaires sont bénéfiques, mais qu'elles ne sont pas nécessaires pour atteindre les résultats de projets attendus. La plupart des responsables de

programme insistent sur l'importance des partenariats dans la réussite des projets puisqu'ils permettent de bénéficier de diverses perspectives et expertises, d'éviter un chevauchement des tâches, de partager les coûts du projet et d'aider à la mise en œuvre de projets d'envergure.

Après examen des documents de 23 projets et d'entrevues avec des informateurs clés, on constate que :

- Des partenariats ont été établis pour soutenir la réalisation de 5 projets de SA.
- Les titulaires de projets de la FMO sont vus comme des partenaires puisqu'ils contribuent en nature et en espèces aux projets.
- Des partenariats avec d'autres organismes ne sont pas nécessaires à l'atteinte des résultats attendus; par conséquent, ils sont à envisager « au besoin ».

Défis rencontrés et leçons apprises

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick et les informateurs clés ont mentionné les difficultés suivantes :

- Facteurs nuisant au recrutement de titulaires de projet et à la mise en place des projets :
 - les niveaux d'approbation varient selon les coûts du projet et peuvent avoir une incidence sur la durée de l'évaluation.
- Facteurs nuisant à l'administration des programmes :
 - roulement du personnel;
 - la perte de connaissances historiques en raison de départs à la retraite et de l'élimination des dossiers tous les 7 ans.

Voici certaines des mesures prises par les responsables de programme et certaines caractéristiques des projets qui favorisent la réussite du programme :

- La vérification de la capacité des titulaires de projet à réaliser les projets.
- L'établissement d'échéances et de résultats clairement définis pour le projet.
- Une communication claire et l'établissement de relations entre les responsables de programme et les titulaires de projet.
- L'établissement de lignes directrices claires et la vérification que les paramètres du programme sont bien compris;
- Une définition claire des exigences en lien avec les rapports.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques des SAA et de la FMO

Les considérations ci-dessous sont ressorties lors de cette étude.

- Étant donné que les indicateurs de rendement actuels ne rendent pas compte de la diversité des activités financées dans le cadre des SAA et de la FMO, il est important qu'EDSC et le Nouveau-Brunswick discutent des activités financées actuellement afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.
- Il est essentiel de mettre en commun les leçons apprises des projets ayant connu du succès dans le cadre des SAA et de la FMO. En particulier, pour les projets destinés aux employeurs (comme la formation sur le lieu de travail ou la formation parrainée par l'employeur) et ceux qui aident les collectivités et les secteurs économiques à surmonter les enjeux d'adaptation à l'évolution du marché du travail (contraction ou expansion).

5.3. Recherche et innovation³⁰

Conception et exécution du programme

Les objectifs de Recherche et innovation sont de trouver des stratégies et des ressources nouvelles et améliorées pour :

- venir en aide aux membres de la population active;
- s'assurer que le niveau de scolarité et les compétences de la population active du Nouveau-Brunswick satisfont aux besoins actuels et émergents du marché du travail;
- développer des moyens novateurs de promouvoir les programmes de transition, comme la création d'outils et de procédures à utiliser pour ce type de programmes;
- réduire les obstacles à l'emploi.

Les responsables de programme indiquent que le montant alloué aux programmes de Recherche et innovation est influencé par :

- la demande sur le marché du travail;
- la capacité des projets à créer des outils innovants.

Le Nouveau-Brunswick utilise le financement de Recherche et innovation sur une base annuelle³¹. Au cours des 6 exercices financiers compris entre avril 2014 et mars 2020, sa part de financement a varié de moins de 1 % (105 000 \$) à 1 % (916 000 \$) du financement annuel lié à l'EDMT de la province.

³⁰ Les conclusions de cette section sont fondées sur un bilan documentaire complété par un questionnaire écrit rempli par le Nouveau-Brunswick. Parmi les documents examinés, on retrouvait notamment des lignes directrices provinciales pour les programmes, des *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* et des documents pour 5 projets de Recherche et Innovation.

³¹ Source : Chapitre 3 des *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2014 à 2015 et de 2019 à 2020*.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on retrouve notamment des organisations à but non lucratif.

Activités de recherche et d'innovation financées

Les projets réalisés dans le cadre de Recherche et Innovation englobent diverses activités. En voici quelques exemples :

- concevoir ou mettre à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats en matière d'emploi
- renforcer la prestation de services;
- organiser des salons de l'emploi.

Définition et critères de l'innovation

Au Nouveau-Brunswick, les approches novatrices sont considérées comme :

- des outils ou des processus qui n'ont pas été utilisés dans la province ou le territoire (ou au Canada), ou comme;
- des outils ou des processus actuellement utilisés auprès d'un nouveau groupe de clients.

Mesure du rendement

Les titulaires de projet doivent soumettre un rapport final à la fin du projet. Le rapport final doit présenter les paramètres à court et à long terme de tous les indicateurs d'évaluation du projet énumérés dans la proposition afin de prouver que les objectifs ont été atteints.

Le Nouveau-Brunswick entreprend une évaluation préliminaire du programme Recherche et innovation qui comprend des projets individuels.

Défis rencontrés et leçons apprises

Selon les responsables de programme et les documents produits dans le cadre de projets, il est difficile de trouver et de mettre à l'essai des approches innovantes, notamment en raison:

- du roulement du personnel chez les titulaires de projet, attribuable à de mauvaises conditions d'emploi et au manque de sécurité d'emploi;
- des problèmes de transport causés par l'accès restreint dans les régions rurales.

En ce qui concerne les facteurs qui contribuent à l'exécution réussie de projets pilotes et à la découverte d'approches novatrices, les responsables de programme soulignent qu'il est important :

- de confirmer l'engagement ferme de la part des partenaires;
- d'avoir en main un plan de mise en œuvre du projet clair et assorti de résultats mesurables.

5.4. Formation et perfectionnement professionnel – apprentis³²

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et sont déjà actifs sur le marché du travail. Le processus d'apprentissage comprend un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis³³.

Le profil des participants est présenté dans le tableau 17 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 17. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme Formation et perfectionnement professionnel – apprentis au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	984	193
Sexe	Femmes = 3 % Hommes = 97 %	Femmes = < 10 participants Hommes = 96 %
Âge	30 ans et moins = 64 % 31 à 54 ans = 34 % 55 ans et plus = 1 %	30 ans et moins = 71 % 31 à 54 ans = 28 % 55 ans et plus = < 10 participants
Groupe sociodémographique	Autochtones = 3 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorités visibles = 2 %	Autochtones = 7 % Personnes en situation de handicap = < 10 participants Membres de minorités visibles = < 10 participants

³² Cette section présente les conclusions du volet de soutien aux apprentis de la FPP provenant du rapport suivant : Evaluation of the Canada-New Brunswick Labour Market Development Agreements – Cycle III: Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017.

³³ Le financement est habituellement attribué en fonction d'un taux fixe.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 35 % Veuf/divorcé/séparé = 5 % Célibataire = 58 %	Marié ou conjoint de fait = 28 % Veuf/divorcé/séparé = < 10 participants Célibataire = 65 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 3 % Formation en cours d'emploi = 10 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 85 % Diplôme universitaire = < 10 participants	Études secondaires ou formation professionnelle = 19 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 52 % Diplôme universitaire = < 10 participants
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 77 % Autres travailleurs manuels = 10 % Travailleurs manuels semi-spécialisés, personnel spécialisé de la vente et des services = 3 % chacun	Travailleurs qualifiés et artisans = 40 % Autres travailleurs manuels = 20 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 11 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 54 % Fabrication = 11 % Commerce de détail = 7 %	Construction = 31 % Fabrication = 17 % Administration publique = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

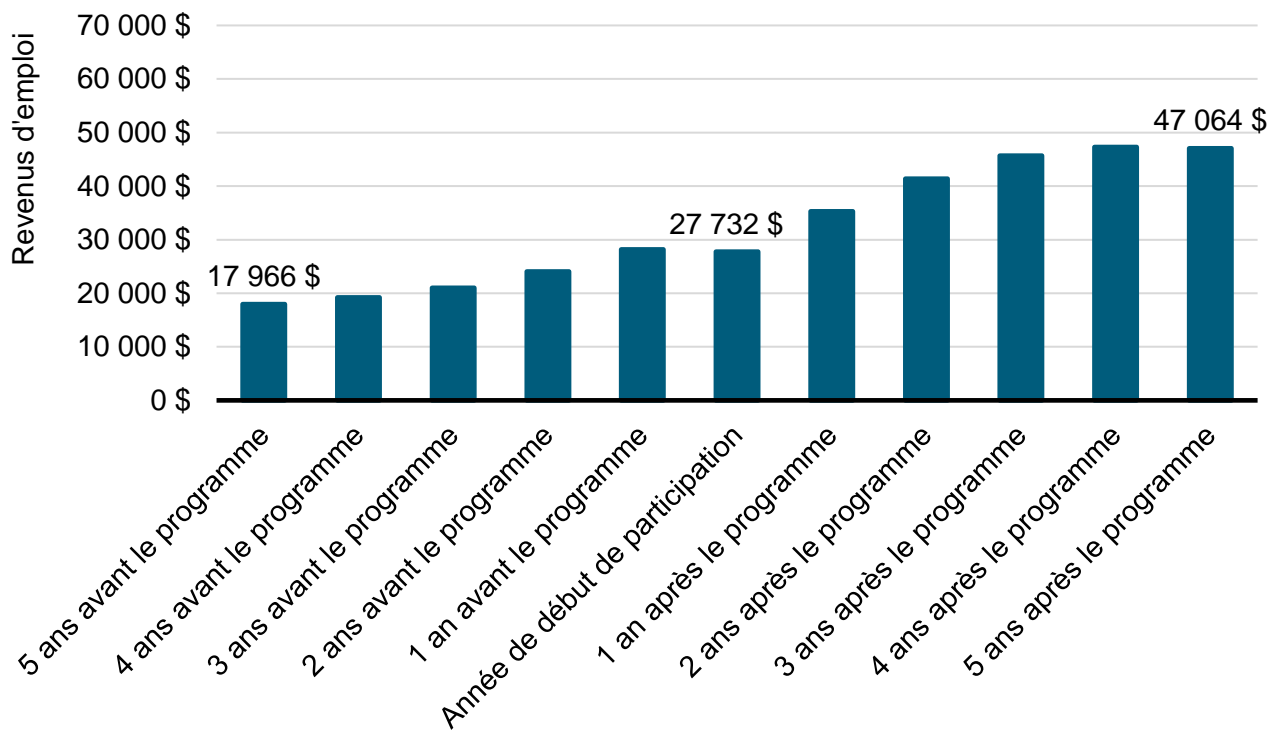
Résultats sur le marché du travail

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit l'année de début de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 6, les participants du programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 17 966 \$ 5 ans avant la participation au programme à 47 064 \$ au cours de la cinquième année suivant l'année du début de participation au programme.

Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme Formation et perfectionnement professionnel – apprentis

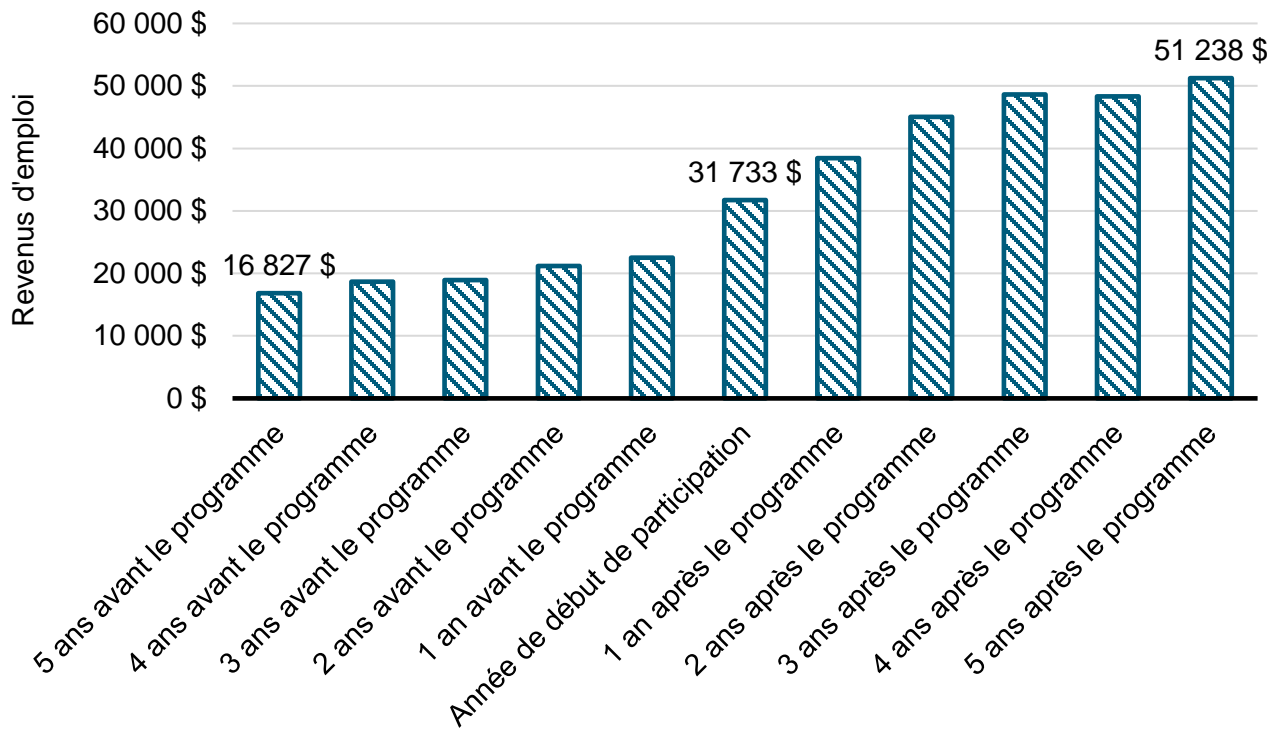


La proportion de participants en emploi diminue légèrement après l'année de début de participation au programme, mais elle reste autour de 97 % pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 100 % au cours de l'année de début de participation au programme à 43 % au cours de la cinquième année après l'année de début de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 29 % au cours de l'année de début de participation au programme à 9 % au cours de la cinquième année après l'année de début de participation au programme.

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 7, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 16 827 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 51 238 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi l'année du début de participation au programme.

**Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme
Formation et perfectionnement professionnel – apprentis**



La proportion de participants en emploi diminue légèrement après l'année de début de participation au programme, mais elle reste autour de 93 %. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 68 % au cours de l'année de début de participation au programme à 39 % au cours de la cinquième année après l'année de début de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 18 % au cours de l'année de début de participation au programme à 9 % au cours de la cinquième année après l'année de début de participation au programme.

6. Conclusions et recommandations

Les EDMT constituent le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs visant le marché du travail au Canada. Selon les résultats présentés dans ce rapport, les PEMS au Nouveau Brunswick atteignent l'objectif d'aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, notamment sous la forme de services de formation ou d'aide à l'emploi.

6.1 Résumé des constatations

Dans l'ensemble, à quelques exceptions près, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la FPP, aux SAE et à la SSE améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport aux personnes semblables qui n'ont pas participé aux PEMS.

L'analyse par sous-groupe montre que la FPP améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des sous-groupes de participants, actifs et anciens. De plus, les participants masculins, les jeunes participants et les travailleurs âgés ayant uniquement reçu des SAE améliorent également leur participation au marché du travail comparativement aux non-participants semblables.

Une analyse régionale des impacts différentiels de la FPP montre que les participants augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement au sein des municipalités de Fredericton et Moncton et en dehors de celles-ci.

À l'exception des coûts de participation des prestataires actifs du programme de SSE, les coûts des investissements initiaux des programmes sont absorbés avec le temps.

Une série d'études complémentaires permet de combler les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans les évaluations d'EDMT en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, SAA et FMO, Recherche et innovation et FPP– apprentis. Chaque étude décrit les leçons apprises, les meilleures pratiques et les difficultés et propose des éléments à considérer pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, lorsqu'il y a lieu. Voici un résumé de ces constatations :

- Le programme Aide au travail indépendant aide des participants triés sur le volet à créer leur propre emploi en leur fournissant une gamme de services.
- Le Nouveau-Brunswick utilise les SAA et la FMO pour aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. Les indicateurs de rendement actuels ne permettent pas de rendre compte de la diversité des activités financées. Par conséquent, il est important pour EDSC et le Nouveau-Brunswick de discuter des activités financées à l'heure actuelle afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.
- La province utilise la mesure de soutien Recherche et innovation pour trouver des stratégies et des ressources nouvelles ou améliorées, conçues pour aider les membres de la population active.

- Après avoir participé à la FPP, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

6.2 Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS :

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Lorsque cela s'est avéré pertinent, certaines d'entre elles se sont penchées sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations.

L'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions :

Recommandation 1 : On incite le Nouveau-Brunswick à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite le Nouveau-Brunswick à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

7. Références

Douwere Grekou et Hujun Liu. *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Statistique Canada, 2018.

Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation in New Brunswick*. Document interne, 2022.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Self-employment Benefit program in New Brunswick*. Document interne, 2020.

Emploi et Développement social Canada. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in New Brunswick*. Document interne, 2015.

Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2011 à 2022*.

Emploi et Développement social Canada. *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Adjustment Services and Labour Force Training programs in New Brunswick*. Document interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012.

Emploi et Développement social Canada. *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts in New Brunswick from 2010 to 2017*. Document interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Disponible sur demande, 2019.

Annexe A. Liste des 7 études présentées dans le rapport

Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport³⁴

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Examination of medium-term outcomes from 2010 to 2017 in New Brunswick</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017 in New Brunswick</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi • Impacts différentiels par sous-groupe • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Établissement de profils statistiques 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in New Brunswick</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Analyse des coûts 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	5 années après les programmes (SSE) et (SAE) 10 années après le programme (FPP)

³⁴ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in New Brunswick: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	5 années après les programmes (SSE) et (SAE) 10 années après le programme (FPP)
<i>Design and delivery of the Self-employment Benefit program in New Brunswick</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme et succès Établir les résultats attribués au programme Comblar les lacunes en matière de connaissances Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan documentaire Analyse statistique des données administratives Documentation et statistiques sur le travail indépendant au Canada Entretiens téléphoniques semi-structurés avec 15 informateurs clés Analyse statistique des données administratives Enquête auprès des participants au programme d'aide au travail indépendant au Nouveau-Brunswick 	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2020
<i>Design and delivery of the Adjustment Services and Labour Force Training programs in New Brunswick</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan documentaire Questionnaire Entretiens semi-structurés avec 4 informateurs clés 	2018 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Design and delivery of the Research and Innovation Support measure</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution du programme • Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan documentaire • Questionnaire 	2017 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données